

ARRÊTÉ n° 2025-475

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 15/12/2025

La directrice du SUAPS

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** les arrêtés électoraux n° 2025-400 et 2025-401 du 30 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté 2025-474 portant délégation de signature à la directrice du SUAPS dans le cadre du scrutin organisé le 15 décembre 2025,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein du Conseil des Sports le 15 décembre 2025, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : Bureau des sports – salle A 132A – Campus Porte des Alpes - Bron

Président.e de bureau de vote : Catherine LEROUX

Assesseur 1 : Darine BOUSSETTA

Assesseur 2 : Sonia PASTOR

Assesseur 3 : Catherine MICHEL

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et du SUAPS.

Fait à Lyon, le 27/11/25



Pour la Présidente,
La Directrice du SUAPS